



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

16 SEP. 2014

Luxembourg, le 15 septembre 2014

Réf. : 80ax3235f

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 16 SEP. 2014	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement

**Objet : Réponse à la question parlementaire no 465 du 14 août 2014 de
l'Honorable Députée Madame Octavie Modert**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministère de la Culture et du Ministère du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire no 465 du 14 août 2014 de l'Honorable Députée, Madame Octavie Modert, concernant la construction des nouvelles Archives nationales avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour la Ministre de la Culture

Bob Krieps

Premier Conseiller de Gouvernement

Annexe : réponse à la QP no 465

Réponse commune de Madame Maggy Nagel, Ministre de la Culture et de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 465 du 14 août 2014 de Madame la Députée Octavie Modert

Par la question parlementaire No 465 du 14 août 2014, l'honorable députée voudrait avoir plus d'informations concernant le projet des archives nationales.

En guise de rappel, nous nous permettons de reprendre tout d'abord quelques dates-clé de l'évolution dans ce dossier :

- En 2002, le gouvernement prend la décision de construire un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Esch/Belval. Un concours international est lancé en janvier 2003.
- En avril 2003 le Conseil de Gouvernement approuve le texte du projet de loi relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales « pour lequel la procédure législative pourra être entamée ». Le coût du projet de loi relatif à la construction des nouvelles Archives nationales déposé le 07.06.2004 à la Chambre des Députés, s'élevait initialement à 84.200.000 € (ind. construction 575.85). Le prix adapté à ce jour s'élève à quelque 108 millions €. Le programme de construction initial prévoyait +/- 180 km linéaires d'archives sur 28.000 m² de surfaces nettes.
- L'accord de coalition du 29 juillet 2004 prévoit: « *Un réseau performant d'infrastructures culturelles est en train d'être mis en place, dans la capitale mais aussi à travers tout le pays. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra les travaux de construction ou de réhabilitation du Musée de la Forteresse, (...) ainsi que des Archives nationales à Esch/Belval.* »
- En 2006, le gouvernement d'époque décide de revoir le premier projet et de faire construire un bâtiment d'Archives en plusieurs phases afin de ne pas engendrer directement la charge financière totale d'un grand bâtiment, destiné à rester à moitié vide pendant un laps de temps considérable. Un groupe de travail est mis en place en 2006 pour élaborer un nouveau projet de construction tenant compte à la fois de la situation financière de l'Etat et des besoins imminents des Archives nationales.
- En 2009, les conclusions du groupe d'experts mis en place en 2006 sont déposées au gouvernement sans qu'il y ait eu des suites au niveau politique.

Cette situation a engendré des coûts non négligeables en études, en honoraires, en plusieurs baux nécessaires pour stocker les archives dans des dépôts provisoires, etc., coûts qui auraient pu être évités si le dossier avait été exécuté comme planifié.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que tous les éléments semblaient bien avoir été réunis dès 2004 pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales. Cependant, le dossier semble n'avoir plus avancé depuis avec comme résultat que nos Archives nationales, donc notre mémoire collective, se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile et inacceptable et il est décidé d'avancer dans ce dossier dans les meilleurs délais possibles.

A ce sujet, il échet de se référer au programme gouvernemental qui prévoit que les Archives doivent déménager dans de nouveaux locaux modernes pour assumer pleinement leur rôle d'acteur national dans ce domaine.

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures précise que quant à la surface et la situation géographique du terrain d'implantation des Archives Nationales à Belval, aucune nouvelle affectation du terrain en question n'a été ou n'est discutée.

Par conséquent et au vu de tout ce qui précède, il semble tout à fait évident qu'après tant d'années d'inertie, le projet devra être réévalué de fond en comble. Il en résulte que les questions quant à la surface envisagée, au coût et au calendrier de construction ainsi que le cas échéant au lieu précis, devront être entièrement reconsidérées.